
Adresse de la Société des vrais amis de la Révolution qui félicite la Convention et demande la punition des conspirateurs, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la Société des vrais amis de la Révolution qui félicite la Convention et demande la punition des conspirateurs, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 55;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13457_t1_0055_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

beauté, et propagera l'idée sublime de leur institution.

LEMAGNEN (*maire*), Michel HOISSEAU, Charles HAMEL, David BLONDE, J.N. ALLARD, Y.B. LANGLOIS, ROUYER [et 24 signatures illisibles].

25

La Société des vrais amis de la révolution, séante à Thomas-de-Conac (1), remercie la Convention d'avoir sauvé la patrie par des mesures sages et vigoureuses; elle demande que tous les conspirateurs soient punis, et que nul intrigant n'habite le sol de la République; elle promet d'employer tous les instans à démasquer les charlatans en patriotisme.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Thomas de Conac, 20 flor. II] (3).

« Courage, Convention nationale, tu as bien mérité de la patrie. Les moyens fermes et vigoureux que tu viens d'employer couvrent de gloire tes travaux et t'immortalisent dans le cœur de tous les français libres.

Continue avec cette même énergie, cette même fermeté à suivre tous les fils qui pourraient être ourdis contre notre sainte liberté; que rien ne t'arrête dans ta marche rapide; cours avec confiance, nos bras sont pour toi, et notre sang coulera toujours pour ta défense.

Que tous les conspirateurs, les fédéralistes et les conspirateurs soient punis; que le glaive de la loi termine à l'instant leurs jours gangrenés.

Que nul intrigant, nul modéré, nul égoïste, une fois connus, n'habitent le sol de la République, qu'ils en soient bannis à jamais.

Quant à nous, vraies sentinelles de la liberté, nous te jurons d'employer tous nos instans à démasquer tous les charlatans en patriotisme, à dénoncer les traîtres, à maintenir la dignité du peuple français et à rendre le principe politique de l'unité de la République inébranlable par l'unité des esprits et des cœurs. »

BENOIST (*présid.*), FLANDRAY (*secrét.*), [et 1 signature illisible].

26

Le 29^e régiment d'infanterie légère, ci-devant chasseurs à pied de la légion des Pyrénées, demande que la victoire soit à l'ordre du jour, ainsi que la vertu et la probité.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[s.l.n.d.] (5).

« Législateurs,

Vous avez mis les vertus et la probité à l'ordre du jour, il faut aussi y mettre la victoire. Elle y sera en personne jusqu'après

(1) Charente-Inférieure.

(2) P.V., XXXVIII, 143. Bⁱⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl¹).

(3) C 306, pl. 1156, p. 33.

(4) P.V., XXXVIII, 143. Bⁱⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl¹).

(5) C 306, pl. 1156, p. 34.

l'extinction des rois, des traîtres et du crime. Rappelez-vous qu'une fois vous avez demandé aux représentans de vaincre et qu'ils ont vaincu.

Commandez donc la victoire, et les fléaux de l'humanité sont anéantis. La guerre à mort que vous faites aux ennemis de l'intérieur et notre courage vous donnent ce droit.

Avec des bayonnettes, nous avons exterminé et mis en fuite le stupide castillan; avec l'échafaud vous avez puni les traîtres et les dissimulés. Placez donc l'étendard de la victoire au milieu de ces deux armes puissantes, les despotes le verront flotter et il sera le signal de leur défaite.

Nous aussi, nous ne la perdrons pas de vue; il nous rappellera que nous devons vaincre et nous vaincrons. »

FORNIER (*cap^e*), LENDY (*adj^t-major*) [et 3 pages de signatures illisibles].

27

La Société populaire et révolutionnaire de Romorantin, chef-lieu de district du département de Loir-et-Cher, félicite la Convention d'avoir proclamé l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme; elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que la patrie soit sauvée. Cette adresse annonce l'envoi d'une somme de 17,500 liv. faisant le restant de celle de 29,000 liv. que les bons sans-culottes de cette commune ont donnée patriotiquement lors de l'épuration faite par Garnier (de Saintes) dans ce district, le surplus ayant été distribué par son ordre aux plus indigens de la commune. Elle annonce encore avoir fait des dons considérables en habillement et équipement, auxquels ont voulu participer les habitans des campagnes.

Cette Société a aussi équipé et monté à ses frais un cavalier jacobin, qui depuis 6 mois combat les tyrans coalisés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Romorantin, 3 prair. II] (2).

« Représentants du peuple français,

vous avez senti dans votre sagesse que l'homme éloigné depuis une longue série de siècles de la véritable morale, avait besoin d'y être ramené, et le décret immortel qui proclame la divinité et l'immortalité de l'âme, a tant fait pour elle que la malveillance est à bout; les intrigants, les êtres immoraux, les méchants enfin avaient vu avec douleur tomber la superstition en tous les alentours; mais ils savaient qu'il était un autre moyen, non moins infaillible de faire le mal en bouleversant les idées du vrai, du beau et de l'honnête, et ils l'avaient mis en usage. Les consciences étaient justement alarmées, la vertu restait privée de consolation; on prêchait hautement la doctrine la plus désolante, la divinité était méconnue, l'homme traité de bête féroce et l'âme de chimère, et les hommes qui débitaient

(1) P.V., XXXVIII, 143 et 196. Bⁱⁿ, 9 prair. (suppl¹) et 10 prair. (1^{er} suppl¹); J. Fr., n^o 611.

(2) C 304, pl. 1134, p. 24.